

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 3

le jeudi 28 novembre 1996

10 heures

Prière.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi abrogeant la Loi sur les caisses d'entraide économique*, il s'élève un débat.

L'hon. M. Frenette invoque le Règlement ; il déclare que la lecture des projets de loi est toujours inscrite à l'ordre du jour, même le jour réservé au chef de l'opposition. Il ajoute qu'il aurait dû être consulté si les parlementaires du côté de l'opposition avaient l'intention de débattre les projets de loi dont la deuxième lecture a été ordonnée pour la séance d'aujourd'hui.

Il est unanimement convenu de reporter la deuxième lecture des projets de loi 2 à 12 à la prochaine séance de la Chambre.

Adresse

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Flynn (York), appuyé par M. A. Landry (Nepisiguit), dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)

le 26 novembre 1996

À Son Honneur,

l'honorable Margaret Norrie McCain,

lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit ; il est ajourné sur la motion de M. Volpé, député de la circonscription électorale de Madawaska-les-Lacs.

La séance est levée à 11 h 50.